

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE EN DATE DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur André CHOUAN, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit mars conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-huit mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice ..... : 27

Nombre de conseillers présents ..... : 25

Nombre de conseillers votants ..... : 25

Date d'affichage des délibérations..... :

Présents : M. CHOUAN, Maire, Mme GUITTENY, M. GAUTRAIS, Mme DAOULAS, M. ECOLLAN, Mme FAUDE, M. PENHOUET, M. JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme LEMOINE, M BOURGEOIS, M. POISLANE, M TILLON, Mme JOUET, M DUGUE, Mme LEPAGE, Mme PREIS, Mme COLLIAUX, M FERRE, Mme GUYOMARD, M. DEVALAND, M FRIN, Mme JUET, Mme ESCADAFALS-BIDAUX, M BERTHOU, Mme MAUGARS.

Absents : M DIAGANA, M KERGASTEL

M. Bourgeois a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal du 7 mars qui est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**JURY D'ASSISES – ANNEE 2024 – TIRAGE AU SORT DES JURÉS**

**INTERCOMMUNALITE – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

01 RAPPORT ANNUEL 2021 / PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE ASSAINISSEMENT

**DOMAINE PUBLIC – AMENAGEMENT URBAIN**

02 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX LE VAL LA NOË COLOMBIER

03 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ZAC DU LINDON – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE TERRITOIRES PUBLICS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

**ENSEIGNEMENT – ENFANCE JEUNESSE - EDUCATION**

04 ENSEIGNEMENT – ÉCOLE PRIVEE NOTRE DAME DE MONTFORT SUR MEU – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

**FINANCES**

05 MARCHES PUBLICS – EXTENSION DE L'ATELIER TECHNIQUE – APPROBATION DE L'ESTIMATIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL ET DU FONDS DE CONCOURS DE RENNES METROPOLE – DELEGATION AU MAIRE

**TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE – 2024**

(Rapporteur M. Le Maire)

Dans le cadre de la loi n°78-788 modifiée, le Conseil municipal est appelé chaque année à procéder au tirage au sort de personnes inscrites sur la liste électorale afin de composer la liste des jurés d'assises.

Les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint 23 ans le 31 décembre 2023, c'est-à-dire celles nées après le 31 décembre 2000 ne pourront pas être retenues.

Il est nécessaire de tirer au sort 12 personnes. Les électrices et électeurs tirés au sort sont :

01	Mme LE GOFF Annie Marie-Thérèse
02	M. NABUCET Jean Baptiste (1983)
03	Mme DOUIBI Christelle (1985)
04	M. SIMON Gwenaël (1969)
05	M. COUEDIC Emmanuel (1979)
06	M. LEPRINCE Clément (1996)
07	M. DELMAS Bruno (1980)
08	Mme DROUIN Nicole (1948)
09	M. LORAND David (1976)
10	Mme BROSSAULT Marie France (1943)
11	Mme TOMASSO Céline (1978)
12	Mme BOISSEL Catherine (1961)

## DELIBERATION 2023-III-01 - RAPPORT ANNUEL 2021 / PRIX ET QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT ET RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT

(Rapporteur : M. Le Maire)

### SYNTHESE

Conformément aux dispositions de l'article L2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain a approuvé le Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement 2021 en séance du 17 novembre 2022.

Ce rapport regroupe l'ensemble des données liées à l'assainissement, collectif et non collectif, des communes membres de la Métropole ainsi que les données du territoire de la régie assainissement.

La nouvelle politique QSE qualité service environnement validée en décembre 2021 développe trois axes : limitation des déversements, réduction de l'empreinte énergétique et renforcement de la politique de solidarité.

La reprise en régie à l'issue des contrats en cours marque la volonté de maîtriser totalement et en parfaite transparence l'exploitation du réseau.

L'objectif de renouvellement du réseau de 1.25% par an d'ici 2026 répond à la nécessité de prendre en compte des situations parfois dégradées (déversement dans les cours d'eaux lors des forts événements pluvieux ou en situation de nappe phréatique haute). Cela impacte la redevance mais est accompagné d'une tarification solidaire et écologique, notamment par un travail conjoint avec Eau du Bassin Rennais.

Les stations étant fortement consommatrices d'énergie, la régie prend sa part à la transition écologique : réduction des consommations, mise en place d'un schéma directeur des énergies, développement des énergies renouvelables.

Les chiffres clefs :

- 466 866 habitants
- 188 622 abonnés à l'assainissement collectif
- Tarif cible 162€ pour 120m3 soit 1.35€ / m3
- 139 agents travaillant pour la régie
- 1607 km de réseau
- 25 stations de traitement
- 26.5 millions de m3 d'eaux usées traitées
- 8 098 tonnes de boues produites
- 9 495 abonnés au SPAN (Service Public d'assainissement non collectif)

*M. DUGUE émet une remarque sur la gestion précédemment confiée à des sociétés d'affermage qui n'ont pas joué le jeu sur les travaux de renouvellement et d'investissement. Il souligne l'exemplarité des collectivités pour une bonne gestion des eaux, même si elles ont encore un effort à faire sur l'urbanisme (gestion des eaux de pluie, supprimer le tout tuyau et travailler sur les effets d'infiltration et des réseaux annexes).*

*Sur la gestion des boues et la difficulté à les traiter, le co-compostage n'est pas assez développé pour éliminer une partie des impuretés des boues. Des aides devraient être plus développées pour aider les citoyens à améliorer leurs installations.*

*M. le Maire précise que les boues ne sont plus des déchets en sortie de station d'épuration. Il y a des stations qui pratiquent de la méthanisation via la production d'un digestat qui par du co-compostage donne un produit valorisé pour l'amendement de sol. Mais il y a encore une marge de progrès sur ces sujets. Concernant l'urbanisme, le PLUI oblige déjà à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.*

*M. DUGUE revient sur la taxe Gemapi et la tarification du m3 d'eau qui vont être augmentés, ce sont des sujets d'importance au vu du contexte économique, il sera nécessaire d'être garant d'une vraie démarche publique, pour ne pas aggraver les difficultés financières que peuvent rencontrer les citoyens au quotidien.*

### DECISION

**Le conseil municipal** a pris connaissance du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole 2021 et du bilan 2021 de la régie assainissement.

## **DELIBERATION 2023 – III - 02 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ALIENATION DES CHEMINS RURAUX LE VAL - LA NOE COLOMBIER**

(Rapporteur : Mme GUITTENY)

### **NOTE DE SYNTHÈSE**

M. le Maire cède la présidence à Mme Guitteny, rapporteur du sujet, et quitte l'Assemblée.

Par arrêté municipal n° 2023-016 a été procédé à l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'un projet d'échanges de chemins et de développement de circuits piétonniers. Afin de procéder à la création d'un itinéraire cohérent et rejoignant le circuit de « St Hubert » le conseil municipal avait donné son accord pour procéder aux démarches nécessaires lors de la séance du 5 avril 2022.

L'enquête publique a eu lieu pendant 15 jours, le registre a été tenu accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le rapport de la commissaire-enquêteur a été remis au Maire, sans émettre d'opposition et en formulant trois préconisations : poursuivre les aménagements au profit de l'environnement et de la biodiversité, poursuivre le processus d'échanges selon la réglementation en vigueur et envisager un recensement des chemins ruraux de la commune (ce recensement ayant été fait il y a quelques années et qui pourrait être remis à jour).

*M. DUGUE interroge sur la partie du chemin au lieu-dit Le Val, traversée par une zone humide importante : il explique qu'il y aurait une possibilité de travail avec une démarche intercommunale (St Gilles – La Chapelle Thouarault) via Eaux et Vilaine, selon leurs critères pour financer un passage plancher. Mais cela nécessite de réunir les acteurs autour de la table. Mme GUITTENY salue l'initiative que M. DUGUE pourrait mener, elle précise que ce chemin est une des tranches du sentier métropolitain, pour lequel il pourrait y avoir quelques aménagements en associant tous les acteurs. Le sentier métropolitain part du centre-ville de RENNES jusqu'à BECHEREL et a pour ambition de valoriser le patrimoine bâti, industriel et naturel.*

### **DÉCISION**

Vu le projet de développement de liaisons douces,

Vu le rapport de la commissaire enquêteur

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre et faire aboutir ce projet de cheminement piéton,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve les conclusions du rapport

- autorise M. le Maire à procéder aux démarches cadastrales et notariales y afférant et de signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

(Votants : 24)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

## **DELIBERATION 2023 – III -03 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – ZAC DU LINDON – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE TERRITOIRES PUBLICS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

(Rapporteur : Mme Guitteny)

### **SYNTHESE**

Monsieur le Maire étant intéressé à titre personnel, Mme Guitteny, adjointe, prend la présidence de la séance en l'absence de M. le Maire.

Par délibération 2019-IX-05, le conseil municipal a créé la ZAC du Lindon et fait le choix de réaliser cette ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Par délibération n° 2021-VI-06, le conseil municipal a désigné Mme Guitteny, adjointe à l'urbanisme, aux transports et à la prospective, pour la signature et l'exécution de la concession d'aménagement de la ZAC du Lindon. Par cette même délibération le conseil municipal a en outre décidé de désigner Mme Guitteny avec faculté de déléguer à toute personne de son choix, comme étant la personne compétente pour représenter la commune en tant que concédant de l'opération d'aménagement de la ZAC du Lindon, et notamment pour donner l'accord du concédant sur les acquisitions, sur les avant-projets et sur les remises d'ouvrage qui la concernent et pour donner son accord sur les attributaires de terrains.

Il apparaît nécessaire aujourd'hui de désigner les membres de la commission d'appel d'offre de Territoires Publics.

## DECISION

Il est proposé au conseil municipal de désigner un membre titulaire et deux membres suppléants pour siéger à la commission d'appel d'offres de Territoires Publics à chaque fois que cela sera nécessaire dans le cadre de la ZAC du Lindon.

- Pour la désignation du titulaire, une candidature est proposée : Mme Guitteny
- Pour la désignation des 2 suppléants, deux candidatures sont proposées : M. Ecollan et Mme Lemoine

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, de désigner pour siéger à la commission d'appel d'offres de Territoires & Développement dans le cadre de la ZAC du Lindon :

- Mme Monique GUITTENY comme membre titulaire
- M. ECOLLAN et Mme LEMOINE comme membres suppléants.

(Votants : 23)

1 personne ne prend pas part au vote (M. Berthou)

Abstention : 2

Contre : 0

Pour : 21

M. Le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

## DELIBERATION 2023 – III - 04 – ENSEIGNEMENT – ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE MONTFORT SUR MEU – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

(Rapporteur : M. JOUANNY-RAMEY)

### NOTE DE SYNTHÈSE

L'Ecole privée Notre Dame de Montfort-sur-Meu accueille actuellement une élève de L'Hermitage en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) en cycle élémentaire. L'organisme gestionnaire de l'établissement (l'OGEC) sollicite de ce fait une participation aux frais de fonctionnement.

La participation des collectivités de résidence aux charges de fonctionnement des écoles privées implantées sur le territoire d'une autre commune est obligatoire dans le cas où il ne peut y avoir le même accueil dans la collectivité de résidence.

Il n'y a pas de classe ULIS à l'école élémentaire publique de la Commune permettant d'accueillir cette élève.

Il est proposé de verser une participation annuelle aux frais de fonctionnement. La contribution de la Commune peut être basée sur le coût de fonctionnement pour un élève de l'école élémentaire publique calculé à la rentrée 2021, soit 316 €.

Pour L'Hermitage, il est proposé de verser une somme de 316 € pour cette élève scolarisée à l'école privée Notre Dame de Montfort-sur-Meu au titre de l'année scolaire en cours. Cette participation sera versée à l'OGEC de l'école privée de Notre Dame de Montfort-sur-Meu.

*M. DUGUE ajoute qu'avant que cela soit réglementaire, c'est une vraie démarche communale pour l'accompagnement d'un enfant en difficulté. M. le Maire salue l'existence de ce règlement qui assure la participation de toutes les communes.*

### DECISION

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- décide de verser une participation de 316 € à l'école élémentaire privée Notre Dame de Montfort-sur-Meu au titre de l'année scolaire 2022-2023 ;
- précise qu'une nouvelle demande devra être faite pour les années suivantes, le cas échéant ;
- ajoute que cette délibération sera notifiée à l'OGEC de l'école Notre Dame ainsi qu'à la Commune de Montfort-sur-Meu.

(Votants : 25)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

**DELIBERATION 2023 – III - 05 – MARCHÉS PUBLICS – EXTENSION DE L'ATELIER TECHNIQUE – APPROBATION DE L'ESTIMATIF – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL 2023) ET DU FONDS DE CONCOURS DE RENNES MÉTROPOLE – DÉLÉGATION AU MAIRE**

(Rapporteur : M. le Maire)

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le bâtiment actuel des services techniques, situé 8 rue de Mordelles, a une surface au sol de 660 m<sup>2</sup> (L : 44 m x l : 15 m). Il existe également en bout de ce bâtiment une aire de lavage de 60 m<sup>2</sup>.

Celui-ci étant trop exigu pour la totalité du stockage du matériel concernant les activités « FETES et CEREMONIES » ainsi que le surplus des équipements des bâtiments et des différents services communaux, une extension sur toute la longueur de ce bâtiment côté NORD pourrait être réalisée en y incluant la couverture de l'aire de lavage et des box pour les associations. Le détail des dépenses prévisionnelles pour ce projet s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants en €	Libellé	Montants en €
Travaux (contruction)	185 000,00	DSIL 2023 30%	60 000,00
Contrôle technique	1 000,00	Fonds concours RM 30%	60 000,00
Coordination SPS	800,00		
Maîtrise d'oeuvre	12 200,00		
Divers	1 000,00	Autofinancement	80 000,00
<b>Total HT</b>	<b>200 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>200 000,00</b>

Les opérations de travaux de l'extension des Ateliers Techniques peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat via la DSIL allouée notamment aux communes de 2001 à 20 000 habitants qui engage une création de bâtiments destinés aux services communaux.

Elles peuvent également bénéficier d'une aide financière de Rennes Métropole au titre de son fonds de concours.

*M. le Maire rappelle que ce projet est en cohérence avec les décisions budgétaires votées pour l'année 2023, pour organiser de manière rationnelle les stockages et faciliter et sécuriser l'accès du public et des associations aux stocks et au matériel. Mais aussi en lien avec la surveillance de la qualité de l'eau, pour couvrir l'aire de lavage et séparer les eaux pluviales des eaux usées. Il ne s'agit pas d'engager définitivement les travaux, mais de soumettre le projet aux services instructeurs de l'Etat.*

*M. FERRE demande s'il sera possible d'en faciliter l'accès en véhicule, M. le Maire répond qu'un travail sur l'accès à cette extension sera étudié et retravaillé avec la maîtrise d'œuvre. M. FRIN demande quelle est la surface envisagée pour le bâtiment, elle serait d'environ 350m<sup>2</sup> comme estimatif de l'appel d'offre à maîtrise d'œuvre.*

*M. DUGUE pense que des associations sont demandeuses de place pour ne plus utiliser les conteneurs qui prennent la pluie. Cela fait partie du travail à préciser dans le cadre de ce projet. Ces conteneurs appartiennent à la commune et peuvent être améliorés.*

**DECISION**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- approuve le projet d'une extension des Ateliers Techniques pour un coût estimatif de 200 000.00 € HT ;
- arrête les modalités de financement prévisionnel de l'opération telle que proposées ;
- sollicite une subvention au titre de la DSIL 2023 auprès de l'Etat ; et également une subvention au titre du fonds de concours auprès de Rennes Métropole ;
- donne délégation à M. le Maire ou à la personne déléguée à cet effet pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

(Votants : 25)

Abstention : 2

Contre : 1

Pour : 22

## DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLE L.2122-23 DU C.G.C.T.

Le Conseil municipal prend acte des décisions, contrats, conventions et marchés suivants signés par M. le Maire :

➤ Contrats et marchés :

1. CEPIM - Formation maniement des extincteurs services périscolaires – 850.00
2. LE 1 HEBDO – Réabonnement Médiathèque – 69.00
3. BRETONS – Réabonnement Médiathèque – 38.00
4. ELIAT Michèle – Animation Médiathèque – 600.00
5. JFD EVENEMENT – Location de jeux bois CMJ – 212.50
6. RECTO VERSO – 10 carnets signalament temps périscolaires – 193.00
7. RENARD EAU – Contrat entretien système arrosage terrains de foot – 465.00
8. MCE – Animation zéro phyto projet interservices – 419.95
9. PLEINE VIE - Abonnement Médiathèque – 49.00
10. SHARP – Copieur couleur accueil Mairie – 4 751.00
11. T.S.E. – Rénovation terrains de tennis extérieurs budget participatif 2022 – 11 859.00
12. MANUTAN COLLECTIVITES – Siège de bureau PAE – 478.47
13. YESSS ELECTRIQUE – Fourniture de LEDS bâtiments communaux – 10 635.44
14. METALLERIE CREATION – Fourniture de 10 réservoirs eau jardinières – 5 197.10
15. TERTRONIC – 2 ordinateurs portables Mairie – 1 675.30
16. JOUBREL – Installation clavier intrusion restaurant scolaire – 1 324.47
17. ABELIUM – Tablette Samsung Galaxy – 348.00
18. SYSTEME D - Abonnement Médiathèque – 54.90
19. MARIE CLAIRE IDEES – Abonnement Médiathèque – 28.50
20. HORTALIS – Peinture et amendement terrains de foot – 716.17
21. CDG35 – Accompagnement réorganisation PEJE – 6 549.00
22. TSE – Nettoyage abords Espace Ch le Maout et Commanderie – 2 450.25
23. CAPR – Plaque vibrante thermique – 1 588.89
24. PAPREC - Collecte et élimination archives – 676.00 (estimation)
25. TACKOTEC – Fournitures Médiathèque – 285.29
26. RENNES METROPOLE TELECOM – Raccordement fibre bi-brin paire FON – 19 920.00
27. OPTIMA DSI – Câblage fibre Pôle technique Mairie Médiathèque – 6 910.58
28. OPTIMA DSI – Câblage fibre Groupe scolaire – 5 320.29
29. O2.0 – Licences et maintenance téléphones IP – 6 490.00
30. O2.0 – Matériel téléphonique IP – 7 851.00
31. SIGNAPOSE – 2 barrières Lisbonne – 634.20
32. OMEGA TELECOM – Fibre Ecole et Mairie – 393.00
33. OMEGA TELECOM – FAS Fibre Mairie et Ecole – 580.00

M. le Maire informe que l'inauguration de la passerelle aura lieu le 17 juin 2023.

Mme PREIS rappelle l'organisation de la chasse à l'œuf samedi 8 avril.

M. FRIN évoque l'information sur la commune de Cintré qui n'est pas en capacité de financer le terrain de foot synthétique : ce n'est pas vraiment surprenant mais qu'en est-il du projet, est-ce que cela l'annule ?

Pour le moment M. le Maire attend d'en échanger avec le maire de Cintré pour savoir plus précisément quelles sont les intentions de la commune de Cintré, quel est le calendrier dans lequel elle s'inscrirait. Ce projet avait été acté bien que ne figurant pas dans les programmes de mandats. Cintré a comme les autres communes une vigilance économique, énergétique. L'impact de la réglementation fiscale n'est pas neutre car l'Etat a décidé de ne plus rembourser la TVA sur ce type d'équipement, ce qui ajoute environ 250 000€ au financement du projet. M. FRIN craint qu'il y ait un terrain sans les infrastructures nécessaires autour, si la contrainte budgétaire est trop grande pour la commune de Cintré.

M. le Maire rappelle que la commune de L'Hermitage s'est engagée sur la participation pour un terrain synthétique homologué, complet et clos. Il était convenu que tous les équipements connexes mais indispensables (éclairage, vestiaires, etc.) relèvent de la ville de Cintré. M. BOURGEOIS, en tant que dirigeant du club, regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges, de transparence sur le contenu du projet. A titre d'enseignement, Gévezé a livré deux terrains synthétiques sans obtenir de récupération de TVA. M. le Maire reconnaît que les inquiétudes des associations sont légitimes. De plus le Département, dans son nouveau Contrat de Solidarité Territoriale exclut lui aussi les terrains synthétiques ; il restera le soutien du fonds de concours métropolitain.

M. DUGUE souhaite aborder plusieurs sujets.

- Il demande pour le Pôle de tennis où en sont les relations avec la commune de Mordelles et quels sont les frais sur les terrains extérieurs qui ne sont pas assez entretenus selon lui. M. le Maire explique que la commune de Mordelles, après toutes les procédures successives, et une intervention des services de la Préfecture, a finalisé le versement du solde de l'investissement fin mars. Concernant l'entretien des terrains en terre battue, ils doivent obligatoirement être retravaillés tous les 6 ans, car la surface de jeu rejette des éléments naturels et la couche superficielle doit être renouvelée.
- Au sujet des panneaux solaires et d'une intervention en conseil municipal précédent, le Département a investi dans des ombrières, ainsi que la commune du Rheu pour des préaux. Cela devrait être possible pour l'Hermitage. M. le Maire précise que M. ECOLLAN travaille sur ce dossier avec EnergiV sur le secteur du parking de l'espace Le Maout.

- Enfin sur un sujet qui porte à inquiétude auprès des citoyens, à savoir la tarification à venir des Ordures Ménagères et l'impact sur les dépôts sauvages notamment. M. Le Maire répond qu'il va être aussi nécessaire de réduire la production de déchets, différentes solutions seront envisageables.

M. PENHOUE rappelle que du 3 au 7 avril a lieu la semaine paralympique, avec des actions en partenariat avec les écoles mais aussi la maison des jeunes et l'ALSH, en coordination par Pilotage de Mathys POIRIER recruté en service civique. D'autres animations sont prévues jusqu'au mois de juillet : expositions, olympiades en juin, etc.

M. DUGUE remercie au nom du club VTT pour la mise à disposition du Ducato et l'autorisation préfectorale encadrant la course.

M. le Maire informe que les sites de stockage des ordures ménagères ont été libérés le 4 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h50.

A L'HERMITAGE,  
Le 7 avril 2023  
La secrétaire de séance,  
M. Pascal BOURGEOIS